

**PROVINCE DE QUÉBEC  
SAINT-GEORGES**

**AVIS PUBLIC**

**Demande de dérogation mineure pour le 11780, 10<sup>e</sup> Avenue**

**AVIS** est, par les présentes, donné par la soussignée greffière, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*:

**QUE**, lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le lundi 20 janvier 2025, à compter de 19 h 30 au 11700, boulevard Lacroix à Saint-Georges, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

**IMMEUBLE VISÉ**

Un immeuble situé au 11780, 10<sup>e</sup> Avenue, Saint-Georges.

**NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE**

La nature de la dérogation demandée vise à autoriser une marge de recul avant sur la 118<sup>e</sup> Rue à au moins 3,5 m au lieu d'une marge de recul avant à 3,98 m telle qu'existante et bénéficiant d'un droit acquis.

Que toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance du 20 janvier prochain ou encore en transmettant ses commentaires par écrit à l'adresse suivante : [greffe@saint-georges.ca](mailto:greffe@saint-georges.ca) à compter du jour de la publication du présent avis, et ce, jusqu'au 20 janvier 2025 à 16 h.

**Donné à Saint-Georges,  
ce 18<sup>e</sup> jour de décembre 2024.**

  
**M<sup>e</sup> Isabelle Beaulieu, notaire  
Greffière**